

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

27/06/2024

N° E24000050 /64

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 27/06/2024**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 12/06/2024, la lettre par laquelle Monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Jegun ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2022 donnant délégation de signature à Madame Magali Sellès, Vice-Présidente ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Bernard BERNHARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Nelly LAROCHE-RACLOT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, à Monsieur Bernard BERNHARD et à Madame Nelly LAROCHE-RACLOT.

Fait à Pau, le 27/06/2024

la vice-présidente,



Magali SELLÈS